



Projet de création d'une Entreprise d'Insertion au sein d'Artefacts

Artefacts est une coopérative d'activités et d'Emploi culturelle qui intervient dans le champ de l'insertion professionnelle depuis 2010. Ayant fait la preuve de son intérêt et de son efficacité, elle souhaite prolonger son projet en créant une structure d'insertion par l'économique. Elle envisage d'adosser l'EI à l'activité du Parc Matériel anciennement gérée par l'Agence Culturelle COC. Pour mettre en œuvre ce projet elle réalisera une étude de faisabilité dans la perspective de créer une nouvelle structure en janvier et de démarrer l'activité d'insertion de l'EI en mars 2017.

Vers la création d'un modèle d'entreprise sociale et inclusive innovante

Sommaire

Éléments de contexte.....	3
Notre projet d'entreprise d'Insertion par l'Économie.....	4
Description générale du projet.....	5
Étapes de mise en œuvre du projet.....	7
Les partenaires du projet.....	7
Ressources complémentaires.....	7

Éléments de contexte

La CAE culturelle Artefacts créée en 2010 intervient dans le champ de l'insertion professionnelle sur le territoire de la région centre. En quelques années la coopérative a développé un projet innovant qui a permis la prise en charge de **201 personnes (chiffres arrêtés au 31/12/15) dont 67 % relevaient des minima sociaux, parmi lesquelles 58% de 31-45 ans dont la moitié sont des femmes.**

Plus qu'une simple structure qui produit et anime des parcours d'insertion, la coopérative s'engage auprès des entrepreneurs culturels en les salariant et en les impliquant dans sa gouvernance. En juin dernier, lors de son Assemblée Générale, la coopérative comptait plus de **65 personnes sous contrat ESA dont 37 sociétaires** et un représentant du personnel. Chacun des salariés entrepreneurs bénéficie d'un ensemble de prestations sociales, de droits à la formation professionnelle, d'une mutuelle et de l'Union Social des Scop qui joue le rôle d'un CE dans l'entreprise.

Depuis plusieurs mois les synergies se sont encore amplifiées entre coopérateurs, améliorant les trajectoires professionnelles des entrepreneurs à l'intérieur de notre structure. Ce travail s'est traduit en 2015 par un résultat positif pour un produit de **plus d'un million cent mille euros**. Artefacts a donc à la fois fait la démonstration de son intérêt auprès des professionnels du secteur mais aussi de sa capacité à sortir de la précarité des entrepreneurs de la culture qui trouvent au sein de la SCOP différentes manières de valoriser leurs compétences.

Depuis juillet 2016, la coopérative a pris en charge la gestion du parc matériel de Culture O Centre et s'est engagée à pourvoir aux commandes en cours, dans les mêmes conditions que celles que fournissait l'Agence culturelle. Pour mener à bien cette mission qui s'arrêtera à la fin du mois de décembre, la coopérative s'est entourée d'une équipe constituée d'électriciens, d'électrotechniciens et de spécialistes de la régie de spectacle vivant.

Cette expérience représente également une opportunité pour la coopérative de prolonger le développement de son projet de plusieurs manières : d'abord du point de vue de son modèle économique mais aussi du point de vue de son activité. En effet, même si la coopérative n'est pas spécialisée dans l'organisation d'événements qui relèvent du spectacle vivant, elle se doterait, s'il elle conservait la gestion du parc matériel, d'une nouvelle capacité d'intervention culturelle et artistique.

Fort de ces expériences, la coopérative souhaite donc initier un nouveau projet qui serait adossé au Parc matériel de l'ancienne Agence Culturelle : Artefacts se propose de prolonger son activité d'insertion en créant en 2017 un établissement ou une filiale, dont la vocation serait l'Insertion par l'Économie.



Notre projet d'entreprise d'Insertion par l'Économie

Nous pensons que l'activité qui est générée autour du parc matériel peut être un levier pour l'insertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi que sont les chômeurs de longue durée et ou celles qui ont subi un accident de vie. La mise à disposition de matériels techniques son et lumière auprès des structures culturelles du Loiret ou plus largement de la région Centre et leur entretien, seront les principaux supports de notre action pédagogique : ce travail demande une grande rigueur mais aussi des compétences techniques et relationnelles évidentes.

Dans ce projet deux autres dimensions nous intéressent particulièrement qui nous semblent concourir au double objectif d'augmenter l'employabilité des personnes ciblées par les structures d'insertion et de travailler à leur insertion sociale : les missions de services en soutien aux activités culturelles de structures de la région Centre nous paraissent être porteuses d'un fort potentiel d'insertion professionnelle. Cela d'autant plus que nous envisageons d'étendre notre offre à la création et la location de dispositifs techniques, numériques, ludiques, pédagogiques et interactifs. D'autre part nous pensons que cet environnement de travail sera un élément de motivation puissant pour les personnes prises en charge qui facilitera la réalisation de nos objectifs sociaux.

La création d'une activité d'insertion par l'économie au sein de la coopérative est particulièrement cohérente avec notre projet d'entreprise inscrite dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire. Toutefois, elle devra être validée dans sa faisabilité même si elle nous ouvre a priori, de nouveaux horizons et de nouvelles opportunités de développement dans un champ d'activité connexe à celui qui organise notre quotidien.

Du point de vue du ou des services rendus au territoire notre positionnement s'appuie sur :

- le constat que les structures qui faisaient appel à l'Agence culturelle n'ont qu'une connaissance très limitée dans l'organisation d'événements culturels tant du point de vue artistique que technique. Par ailleurs, le nombre des structures privées et ou des collectivités qui organise ou qui ont l'ambition d'organiser des spectacles ne cesse d'augmenter ;
- par ailleurs nous souhaitons saisir ce mouvement du territoire qui cherche à entrer dans l'ère du numérique en proposant des prestations dans la création et l'animation de dispositifs techniques et ou pédagogiques innovants.

Notre projet d'entreprise vise donc à offrir à ces organisateurs potentiels ou avérés un accompagnement personnalisé qui, à moyen terme, prendrait alors en compte et suivant les besoins évalués :

- une scénographie ;
- la mise à disposition de matériels ;
- la formation des équipes en charge de l'animation de l'événement ;
- la conception et la location d'espaces ludiques et pédagogiques ;

Notre ambition étant de nous appuyer sur le potentiel de la coopérative pour proposer des solutions globales à ceux qui veulent faire vivre la culture sur nos territoires.

Dans cette perspective nous pourrions également nous mettre au service d'artistes et leur proposer des stages pour découvrir les matériels et les technologies numériques dans des environnements de travail tels qu'ils ont l'habitude de les fréquenter. Pour cela nous pourrions nous appuyer sur les espaces des Ateliers à Orléans la Source qui accueillent déjà des résidences artistiques.

En lien avec notre espace de fabrication numérique, nous pourrions également accompagner la construction de mobiliers pour faciliter l'intervention d'artistes dans l'espace public. Nous souhaiterions également travailler sur des mobiliers urbains Open Source pour des projets qui nécessitent d'organiser de la concertation et qui veulent s'engager dans une démarche de Living Lab.

Description générale du projet

Les objectifs de l'EI :

- faire acquérir un savoir-faire professionnel, mettre en situation réelle (objectif prioritaire) les personnes ciblées par l'action ;
- les faire bénéficier d'un encadrement leur permettant un retour progressif à l'emploi ;
- promouvoir leur embauche ultérieure ;
- contribuer, par un accompagnement individualisé, à la réduction de leurs difficultés sociales.

Nos publics :

Ce peut être des artistes ou des techniciens du spectacle mais plus généralement des personnes repérées par Pôle Emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières qui freinent leur retour à l'emploi. Les bénéficiaires de l'EI sont recrutés en CDDI pour une période de 2 ans maximum.

Les prescripteurs :

Le Pôle Emploi, le PLIE, Cap Emploi, Mission Locale Orléanaise, Conseillé d'Insertion, Educateurs spécialisés, CCAS, etc.

L'encadrement technique et pédagogique :

Des personnes qui ont une expérience de la gestion d'un parc matériel et de son entretien, qui ont aussi des compétences pédagogiques qui leur permettront de prendre en charge les publics de l'EI. Ces personnes sont recrutés sur des profils d'électriciens, d'électromécaniciens ou même de fabla-manager. L'ensemble fonctionnant sous la responsabilité d'une personne qualifiée et expérimentée. Cette équipe technique sera accompagnée par une équipe administrative. Elle pourra occasionnellement être renforcée par d'autres métiers (scénographes, designers, graphistes, infographistes, etc.). Pour rappel la coopérative bénéficie aussi des prestations d'un expert comptable et d'un Commissaire aux Comptes.

L'encadrement s'organisera autour des axes suivants :

- encadrement sur poste de travail ;
- formation, qualification, acquisition de compétences ;
- accompagnement du projet professionnel ;
- reprise de confiance en soit ;
- remobilisation de savoir-faire et savoir-être ;
- résolution des difficultés sociales.

L'activité économique de l'EI :

Comme nous l'avons déjà évoqué nous nous appuierons d'abord sur les activités du parc, soit la gestion des commandes de matériels techniques :

- réception des demandes de location et émission de devis via le site Internet ;
- création d'un dossier technique ;
- validation de la commande sous garantie d'une disponibilité des matériels ;
- préparation de la commande ;
- livraison ou mise à disposition de la commande pour le client ;
- réception des matériels et vérification de leur bon fonctionnement ;
- entretien et réparation si nécessaire ;
- émission et suivi des factures.

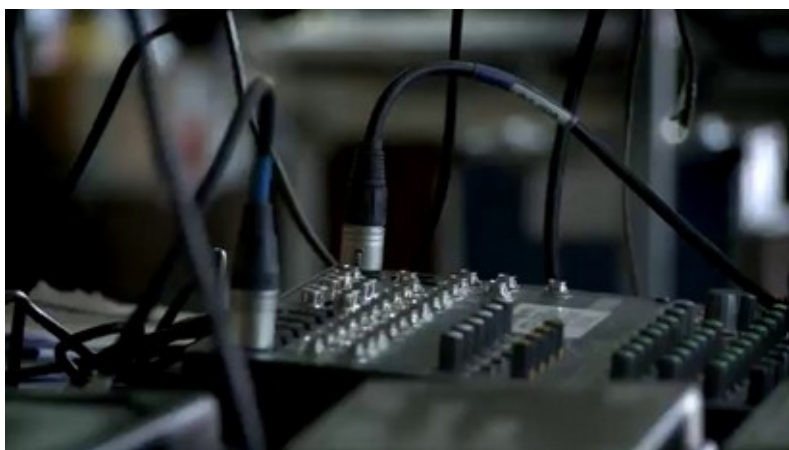
Nous envisageons d'organiser des formations techniques à destination de nos clients. Elles nous garantiront un bon usage des matériels et une montée en autonomie de ceux qui auront la responsabilité finale de leur utilisation. Ces formations seront obligatoires pour les organisateurs qui ne justifieront pas d'une compétence avérée dans l'utilisation de ces matériels dont certains peuvent coûter plusieurs dizaines de milliers d'euros. Dans un esprit de découverte, nous souhaitons aussi organiser des stages de découverte et permettre aux artistes et à d'autres entrepreneurs culturels de venir en résidence pour explorer les potentialités de nos matériels. Ils pourront être accueillis et guidés dans leurs projets tout en développant les compétences qui leur seront utiles pour avancer dans leur démarche artistique ou plus largement entrepreneuriale.

Dans un temps plus long nous envisageons de travailler également sur la scénographie et la construction de modules pour créer des espaces qui pourront être pédagogiques et ou informatifs et ou d'échanges et de discussions. Pour réaliser ces mobiliers nous nous appuyerons sur les compétences de la coopérative en matière de design, de scénographie et d'utilisation d'outils numériques du type de la CNC.

Le modèle économique envisagé :

- comme toutes les EI nous développerons une activité économique de vente de prestations et peut-être aussi de biens. Elle s'inscrira dans la continuité du travail que fournissait l'Agence Culturelle et sera articulée aux activités culturelles et artistiques des coopérateurs. **Les prestations du parc qui ont été évaluées pour l'exercice 2015, à 80K€.** Nous élargirons le projet économique à des actions de formation, de conception et de création de mobilier mais aussi de dispositifs techniques, pédagogiques, numériques, interactifs ;
- si nous concluons une **convention avec la DIRECCTE** nous pourrions bénéficier d'une aide de l'État pour chaque poste de travail occupé à temps plein, dans la limite du nombre de postes d'insertion fixé par la convention. Nous savons que cette **aide financière comprend un socle fixé à 10 143 euros depuis le 01/01/16** et d'un montant modulé déterminé chaque année par le préfet tenant compte des caractéristiques des personnes embauchées, des actions et des moyens d'insertion mis en œuvre et des résultats constatés à la sortie de la structure ;
- le **Fonds départemental d'insertion (FDI)** qui est une aide au démarrage peut également être sollicitée pour faciliter l'amorçage du projet ;
- pour le lancement de ce projet innovant qui suppose également une ingénierie importante nous pouvons envisager la mobilisation de **financements privés** (comme la Fondation d'entreprise MAIF par exemple) ;
- pour des projets particuliers nous envisagerons des financements européens.

Parmi les possibilités de sortie, la coopérative qui incarne une vision de l'emploi qui s'adosse au collectif entant bien jouer un rôle important dans le champ de l'insertion professionnelle en proposant à ceux qui le souhaitent un accompagnement spécial, pour les aider à entreprendre au sein de la CAE.



Étapes de mise en œuvre du projet

1 – Étude de faisabilité (novembre/décembre 2016)

Réalisation d'une étude de faisabilité visant à définir les conditions de mise en œuvre du projet d'un point de vue technique, pédagogique, administratif, juridique, économique : pour réaliser cette étude il peut être envisagé de mobiliser le Fonds de Confiance pour un montant de 20K€, plafonné à hauteur de 50% du montant du coût de l'opération. Voire en complément du CPER pour un montant de 10K€.

L'étude portera sur :

- la définition du modèle économique de la coopérative ;
- l'articulation entre le projet de la coopérative et l'activité EI ;
- les conditions de la mise en œuvre du projet - ;

Les objectifs de l'étude de faisabilité :

- étudier la faisabilité du projet sous différents angles : juridique, budgétaire, technique, fonctionnel, matériel ;
- identifier les facteurs de réussite et d'échec du projet ;
- chiffrer les moyens à déployer pour la réussite du projet ;
- proposer des scénarios permettant d'atteindre les objectifs, notamment dans la définition des services de l'entreprise ;

L'étude sera sanctionnée par la création d'un établissement de la coopérative ou d'une filière dédiée.

2 – Constitution de l'équipe encadrante (janvier/février)

Constituer une équipe d'encadrants au sein de la coopérative, suivant le modèle juridique retenu, et travailler avec eux à la création des outils techniques et pédagogiques utiles au recrutement, à l'accompagnement professionnel et social, et au suivi des publics pendant la durée de leur contrat (maximum deux ans) ;

3 – Recrutement des publics (mars)

Dès mars, nous pourrions recruter les publics et les prendre en charge au sein de l'EI.

Ce travail sera suivi par un groupe de pilotage constitué des partenaires du projet.

Les partenaires du projet

- L'État (Préfecture/DIRECCTE/DRAC) ;
- Le conseil régional de la région Centre ;
- Le conseil départemental du Loiret ;
- Le Pôle Emploi, la MLO, CCAS, etc. ;

Ressources complémentaires

- Articles L5132-5 et suivants du code du travail
- Arrêté du 10 juin 2005
- Circulaire DGEFP n°2005-12 du 5 avril 2005 relative à l'insertion par l'activité économique
- Lettre circulaire Acooss n°1999-031 du 12 février 1999
- <http://www.chantierecole.org/IMG/pdf/fse-iae-201420152016.pdf>